

Interdiction de boire et manger dans les trains et avions: ce qui change pour nos prochains voyages

Par Jean-Marc De Jaeger

Publié il y a 8 heures,

Mis à jour il y a 1 heure



En raison de l'évolution de la pandémie de Covid-19, la voiture-bar des TGV sera fermée à partir du 3 janvier 2022 pour une durée minimale de trois semaines. *GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFP*

À partir du 3 janvier 2022, les voyageurs ne pourront plus se restaurer à bord des TGV et des vols intérieurs, afin de freiner la progression du Covid-19. Une mesure qui sera appliquée avec «discernement», assure le ministère des Transports.

Manger son sandwich, grignoter quelques biscuits, boire un café... Ces gestes anodins ne seront bientôt plus autorisés dans les trains et certains avions. «*La consommation de boissons et d'aliments sera interdite dans [...] les transports collectifs, y compris longue distance*», a annoncé le premier ministre Jean Castex le 27 décembre. Cette mesure, justifiée par la progression de l'épidémie de Covid-19 en France, concernera d'autres lieux comme les cinémas et les enceintes sportives et s'appliquera à partir du lundi 3 janvier 2022 pour une durée de trois semaines. Les vacanciers qui rentreront ce week-end de leurs congés de fin d'année bénéficieront donc d'un sursis.

À VOIR AUSSI - Interdiction de manger au cinéma: «On est très déçus et on comprend pas», confient les professionnels

Plus de voiture-bar dans les trains, «discernement» sur les longs trajets

Il faudra prendre ses dispositions en déjeunant ou en dînant avant de monter dans le train. La voiture-bar des TGV sera fermée à partir du 3 janvier 2022, a confirmé le ministre des Transports, Jean-Baptiste Djebbari, ce mardi sur Europe 1. Et de préciser que cette règle sera appliquée avec discernement : *«On va être évidemment très pragmatiques et faire preuve de discernement sur le sujet. Il ne serait pas normal, par exemple, d'interdire aux gens de boire ou à une mère de donner de la nourriture à son enfant.»*

Si cette interdiction est supportable sur de courts trajets comme Paris-Lille (une heure) ou Paris - Lyon (deux heures), elle risque de poser problème sur un Paris - Nice (six heures), voire dans les trains de nuit qui mettent jusqu'à douze heures pour atteindre leur destination. De quoi susciter des réactions agacées et sarcastiques sur Twitter...

La SNCF, contactée par *Le Figaro*, attend les décisions du gouvernement avant de s'exprimer sur le sujet. Concernant les trajets ferroviaires internationaux, le flou demeure également. Les voyageurs seront-ils de nouveau autorisés à manger et à boire une fois que le train aura passé la frontière ? Là aussi, des précisions devraient être données dans les prochains jours.

Dans les avions : l'interdiction ne concerne que les vols intérieurs

Si vous avez prévu de voyager en avion en Europe ou ailleurs dans le monde, rassurez-vous : l'interdiction de manger et de boire s'appliquera uniquement aux vols domestiques. Les compagnies aériennes continueront donc à proposer une offre de restauration sur les vols internationaux.

Air France a indiqué à l'AFP *«attendre à ce stade la publication du décret ministériel et de ses directives afin de voir quelles modifications faire sur l'organisation du service proposé à bord»*. La compagnie avait déjà suspendu les services de boissons et repas à bord pour les liaisons aériennes en métropole et vers la Corse au début de la crise sanitaire.

Reste à savoir si les vols entre la métropole et les territoires d'outre-mer, considérés comme des vols intérieurs, bénéficieront d'une exemption. Contacté par la chaîne Outre-mer La 1ère, le ministère des Outre-mer suppose que la mesure ne concernera que l'Hexagone... Et a demandé des précisions auprès du ministère des Transports. Affaire à suivre.

À VOIR AUSSI - Malgré les cas de Covid-19, les navires de croisière font le plein de touristes en Floride